



AVIS PUBLIC

TAXES 2026

Aux contribuables de la municipalité, est par les présentes donné par la soussignée, trésorière de la Ville de Mirabel :

QU'un rôle de perception des taxes municipales générales et spéciales, pour l'année 2026, est maintenant déposé au bureau de la soussignée, au 14 111, rue Saint-Jean, Mirabel et que les comptes de taxes seront mis à la poste dans le délai imparti.

Toute personne ayant son nom inscrit au rôle pourra payer ses taxes, sans intérêt, aux dates mentionnées sur le compte de taxes, soit les 1^{er} mars 2026, 1^{er} mai 2026, 1^{er} juillet 2026 et 1^{er} septembre 2026.

Avis est également donné que tout montant de taxes non payé à la date d'échéance porte intérêt au taux de 10 % l'an. De plus, une pénalité de 0,5 %, par mois complet de retard, est ajoutée sur les sommes dues, jusqu'à concurrence de 5 % par année.

Donné à Mirabel, ce 19 janvier 2026

La trésorière,
Jeannic D'Aoust, CPA, CA, M.A.P.
JD/cb/mad